



FORMATION : LEGISLATION ERP Catégorie 5



15€ pour les bénévoles / 350€ pour les salariés

Date de formation: 29/04/2026

Horaires: 9h00 - 17h00

Durée: 7h00

Lieu:

maison des association - 1 allée Jean René Calloc'h - 29000 QUIMPER

Intervenant: Nolwenn Bellec - Formatrice en santé-sécurité au travail, sécurité in

Nombre de places disponibles: 12

Bénéficiaire: Salarié d'association, Bénévole, dirigeant, Adhérent, Porteur de pro

Condition de participation: L'association doit être adhérente

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-04-25

Contact: Guillaume Hardy

Description de la formation :

Le 29 avril 2026 _

1 : Quel ERP est ma structure finalement ?

2 : Quelques règles de base

3 : La partie administrative

1- Définitions

2- Les zones clés de mon établissement

3- La partie administrative

Détail : cf Fiche technique

Objectif de la formation :

Être capable d'identifier les obligations en matière de sécurité incendie et accessibilité lors de l'exploitation d'un établissement et mettre en œuvre des actions concrètes.

Infos Complémentaires :

Être membre ou responsable d'une association (dirigeant, bénévole, salarié) impliqué dans la gestion d'un local accueillant du public.

Avoir un projet ou une activité dans un ERP de 5^e catégorie (ex. salle associative, club sportif, bibliothèque, petite salle culturelle).

Connaissance de base du fonctionnement associatif (gestion, responsabilités).

Aucune compétence technique exigée : la formation est conçue pour des non-spécialistes.